

*Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil dix-neuf, le lundi 16 décembre à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : Mme Desquesne, MM. Daligault, Mèche, Frappy, Mme Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Colin-Martin, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lemeray, Lenepveu, MM. Maheu, Pastor, Mme Rolland et M. Siquot

Ont donné pouvoir : Mme Bouclier à M. Elisabeth, Mme Collibeaux à Mme Desquesne, M. Gascouin à Mme Lemeray et Mme Mourocq à M. Mèche

Excusés : Mmes Roelandt, Catherine et Lair

Absents : Mmes Blandeau, Morice et M. Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20191216-20_02078-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

ANNULE et REMPLACE

| | |
|--|---|
| Nombre de délégués : | N° 8 / 7-5 |
| - en exercice : 33 | Date de la convocation et d'affichage : 10 décembre |
| - présents : 24 | Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération |
| - votants : 28 | |
| Secrétaire de séance M. Anckaert | Objet : Aménagement de la traverse du bourg de Saint-Pierre-la-Vieille - Demande de subvention au titre des amendes de police |

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant le projet d'aménagement du Bourg de Saint-Pierre-la-Vieille,
Monsieur Patrick Billard expose que, suite aux échanges avec les services du Département, il est proposé de délibérer à nouveau afin de déposer le projet en une seule tranche d'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès du Département une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de l'opération pour un montant de 173 491 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatifs à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 18 décembre 2019

Le Maire,
V. DESQUESNE

